

d'investir, de prendre des parts de marché, bref, de profiter pleinement de la future reprise de l'activité », conseille Guillaume Eysssette, directeur associé du cabinet de conseil Gefinéo.

Certaines entreprises paraissent mieux armées que d'autres pour profiter au mieux d'un boom de la croissance. Pour Olivier Cornuot, directeur de la gestion collective de Matignon Finances, « il peut être intéressant de choisir des groupes qui portent une double casquette, et appartiennent à la catégorie des valeurs cycliques, tout en se positionnant sur des activités porteuses à moyen et à long terme. À l'image de Saint-Gobain. La firme commercialise avant tout

des matériaux de construction, qui participent à la rénovation énergétique des bâtiments. C'est aussi le cas du fournisseur d'électricité Engie, qui multiplie les investissements dans l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire, l'hydrogène pour se positionner en leader de la transition énergétique décarbonée. Dans l'automobile, Volkswagen investit pour s'imposer sur le marché des voitures électriques avec un objectif de 3 millions de véhicules produits en 2025. »

Il ne faut cependant jamais perdre de vue qu'un bon portefeuille boursier est un portefeuille diversifié. Si c'est le moment d'acheter des valeurs cycliques, mieux vaut éviter pour autant de tout miser sur elles. *

unités de compte. François-Xavier Soeur, fondateur du cabinet de gestion Terrae Patrimoine, recommande de conserver sur le fonds en euros la somme nécessaire pour faire face à d'éventuels retraits. « Le second bloc, qui pourra être placé sur des supports risqués, représente l'argent dont on n'a pas besoin à un horizon de huit à dix ans », précise-t-il.

Les profils les plus rétifs au risque se tourneront vers les unités de compte immobilières, si le patrimoine n'est pas déjà surexposé à cette classe d'actifs. Cela permet de viser une performance moyenne de l'ordre de 3-4 % par an avec des fluctuations de valeur limitées. Il existe notamment les fameuses sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), qui permettent d'accéder à de l'immobilier d'entreprise. Mais de plus en plus de contrats proposent aussi des organismes de placement collectif en immobilier (OPCI), qui combinent immobilier physique et placements boursiers, ainsi que des sociétés civiles immobilières (SCI), qui peuvent investir de manière très diversifiée sur de l'immobilier en direct, mais aussi dans des parts de SCPI, d'OPCI, des actions de foncières...

Les SCI ont particulièrement le vent en poupe. Des produits thématiques sont même lancés sur ce créneau, dont des fonds de viager (Silver Avenir ou encore Viagénérations) et même un nouveau produit « bas carbone » (Perial Euro Carbone). Leurs frais d'entrée sont moindres que ceux des SCPI, voire inexistantes pour la jeune Pythagore de Theorem. Ainsi, pour 100 euros placés sur un tel support, c'est 100 euros qui fructifient alors que sur une SCPI avec 10 % de frais d'entrée seuls 90 euros sont réellement investis. « De plus, les sociétés civiles sont des produits de capitalisation, bien adaptés à l'assurance-vie, alors que les SCPI distribuent les loyers, que l'assureur peut ponctionner à hauteur de 15 %, et qu'il faut ensuite réinvestir », ajoute Mathieu Ramadier. Leurs performances – en ligne avec celles des SCPI – peuvent cependant être un peu plus volatiles d'une année sur l'autre, car elles sont susceptibles d'être exposées de manière partielle aux marchés actions (voir tableau page suivante).

Pour obtenir de meilleurs résultats, il faudra se tourner vers ces derniers. Les actions peuvent rapporter 7 % par an en

Prime de risque

Comment booster son assurance-vie

Pour améliorer la performance de leur contrat, un nombre croissant d'épargnants se tournent vers les unités de compte. Une bonne stratégie ?

Cela ressemble à une longue descente aux enfers. Le taux moyen 2020 des fonds en euros devrait approcher 1,10-1,20 %, avant prélèvements sociaux. Ce support à capital garanti souffre de la faible rémunération des obligations, qui composent l'essentiel du portefeuille des assureurs. Mais ce n'est pas la seule raison de sa piètre performance. Certaines compagnies gardent d'importants montants à titre de réserve, en prévision des années de vaches maigres. Une politique qui affaiblit la rémunération servie aux assurés. Dans sa dernière étude, l'association de consommateurs CLCV note que « sur 1 euro de bénéfices en 2019, les assureurs n'en ont redistribué que 55 centimes ». Un ratio qui n'a cessé de se dégrader ces dernières années. Conséquence : les assureurs invitent fortement les souscripteurs à diversifier leur épargne. Une incitation qui s'avère parfois contraignante avec de nombreux contrats interdisant désormais de placer la totalité de son versement sur le fonds en euros. Ces stratégies fonctionnent : en 2020, la part des versements investie sur les unités de compte, les supports non garantis, a atteint 34 %. « Ce résultat est le plus élevé de ces vingt dernières années », constate le think tank Cercle de l'épargne.

Inutile de se précipiter toutefois. Avant d'adopter une gestion plus dynamique de son épargne, « il faut au préalable faire le point sur l'ensemble des frais – sur versement, de gestion, d'arbitrage... – qui, mis bout à bout, vont venir grever la performance du contrat », recommande Mathieu Ramadier, responsable de l'offre chez Assurancevie.com. S'assurer également d'avoir une offre suffisamment com-

Un conseil ?

« Se demander quel est son horizon d'investissement »

plète, d'au moins une vingtaine de fonds. Dans le cas contraire, mieux vaut ouvrir un nouveau contrat plus adapté, consacré à ses futurs versements.

Autre conseil, « se demander quel est son horizon d'investissement ainsi que sa sensibilité au risque de fluctuation », indique Gilles Belloir, directeur général de Placement-direct.fr. Ces points permettront de déterminer la part à allouer aux

SCI : l'immobilier à frais réduit

Nom Gestionnaire Année de création	Frais d'entrée	Frais de gestion TTC	Performance annuelle (avant frais du contrat)	
			2019	2020
Capimmo Primonial REIM 2007	2 % (acquis au fond)	1,92 %	4,56 %	2,5 %
GF Pierre Generali Real Estate 1929	1 % (acquis au fond)	0,2 %	5,03 %	8,43 %
Pythagore Theorem 2020	0 %	1,6 %	sans objet	sans objet
Tangram Amundi Immobilier 2019	2 % (acquis au fond)	1,02 %	4,5 %	2,74 %
Viagérations Turgot AM 2017	2 % (dont 1 % acquis au fond)	1,92 %	6,73 %	6,81 %

L'EXPRESS
SOURCE : PRIMALIANCE ET SOCIÉTÉS

► moyenne sur une longue période, mais avec des variations significatives au fil du temps. « Privilégiez les produits qui génèrent de la performance comme des fonds d'actions purs, ou des ETF, qui reproduisent un indice, et tâchez d'entrer sur les marchés en plusieurs fois, par exemple avec une option d'investissement progressif », préconise François-Xavier Sœur. Ces offres présentent l'avantage d'être lisibles, le risque étant alors bien identifié. Les ETF, lorsqu'ils sont référencés, ont aussi l'intérêt d'être peu coûteux, ce qui se ressent à long terme sur la performance. Une solution : les fonds thématiques. « Ainsi, l'épargne devient une façon de développer ses convictions : l'écologie, l'économie réelle, le local... », souligne Bruno Guillier de Chalvron, délégué général de l'association d'assurés Agipi.

Le choix des supports peut parfois constituer un frein pour certains. Dans ce cas, le recours à une gestion sous mandat, aussi appelée gestion pilotée, peut être la solution. L'épargne est alors confiée à un gérant professionnel qui réalise une allocation adaptée au profil de risque du client et la suit dans le temps. Bonne nouvelle, on trouve aujourd'hui des gestions pilotées pour tous les goûts : thématiques, responsables... Mais attention à la facture ! « Entre les frais du fonds, ceux du contrat et de l'option de gestion, on peut vite monter à 3 % ou 4 % par an », alerte François-Xavier

Sœur. Au-delà du coût annuel de ce service, les frais des supports éligibles à la gestion pilotée peuvent peser très lourd. « Parfois cette dernière est gratuite, mais elle est réalisée avec les parts de fonds les plus coûteuses », commente Mathieu Ramadier. Pour le vérifier, il est possible de se fier aux performances nettes de frais, une information à réclamer avant de souscrire. Autre point de vigilance : l'ouverture de cette gestion à des produits de différentes sociétés pour bénéficier des meilleures expertises. « On voit encore trop de mandats avec les deux tiers de fonds maison, constate Gilles Belloir. Or, avec l'épargne, la clef, c'est la diversification, et tous les gestionnaires ne sont pas experts sur tous les sujets. »

Une dernière solution demeure pour prendre une dose de risque minimale et en déléguer la gestion : opter pour un fonds « eurocroissance ». Ce dernier permet de protéger le capital à hauteur de 80 à 100 %, mais uniquement au terme d'une échéance de huit ans au minimum, fixée à l'avance. De ce fait, l'assureur peut prendre davantage de risques. « Il apporte ainsi de meilleures perspectives de rendement sur le long terme », souligne Bruno Guillier. Axa et Generali sont les deux compagnies en pointe sur le sujet. Cette dernière a d'ailleurs atteint une performance annualisée de 5,08 % depuis la création de son support G Croissance 2014. *

AURÉLIE FARDEAU

Label France

Fonds
« Relance »,
mode d'emploi

Le gouvernement veut inciter les Français à investir dans les PME nationales pour permettre à celles-ci de mieux rebondir. Intéressant, mais risqué.

S'agit-il d'une version moderne des emprunts de jadis, lancés en 1919 et en 1944 pour inciter la population à participer à l'effort de redressement national ? En créant de toutes pièces, en octobre dernier, un label « Relance », le gouvernement cherche à toucher la fibre patriotique des Français pour mieux réorienter en faveur du monde de l'entreprise une partie de leur épargne accumulée durant les longues périodes de confinement. Il faut dire que les réserves financières sont énormes. Selon la Banque de France, nous avons épargné plus de 200 milliards d'euros en 2020, soit environ de 60 à 70 milliards de plus qu'au cours d'une année normale. Sans parler des dizaines de milliards de liquidités qui dorment sur des comptes courants non rémunérés.

Pour mener à bien son projet, l'Etat a décidé de recourir à des groupes bancaires, des compagnies d'assurances, ainsi que des sociétés de gestion et de capital-investissement qui financent déjà l'économie réelle, et bénéficient donc de la matière grise et du savoir-faire pour mener des opérations visant à entrer dans le capital de sociétés. Il s'agit de fonds « généralistes », comme les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), avant tout investis dans les grosses et moyennes entreprises cotées en Bourse, ou spécialisés soit dans le capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP), finançant le développement de PME, soit dans le capital-risque, ou *private equity*, engageant leurs liquidités dans de jeunes start-up innovantes non cotées.

« Pour obtenir ce label, le fonds doit répondre à une série de conditions, comme investir au minimum 30 % des montants collectés dans des entreprises dont le siège social est en France, avec une part minimale de 10 % dans des TPE, PME